

JOURNÉES D'ADMISSION DE SEPTEMBRE CLASSES PRÉPARATOIRES

Une Procédure Sélective d'Exception est organisée par un jury d'Admission qui se prononce dans la journée pour les candidats désirant intégrer **une classe préparatoire** :

Écoles de Commerce (voies S et ES)
ou
Instituts d'Études Politiques (Paris/Province)

PROCÉDURE ACCÉLERÉE

Prépa HEC : du 1^{er} au 10 septembre

Prépa IEP : du 1^{er} au 20 septembre
de 10h à 17h

DÉROULEMENT

➔ Le candidat se présente à l'ISTH remplir un dossier sur place, muni de :

- Notes au Baccalauréat
- 3 bulletins de Terminale + classe de 1^{ère}
- 3 enveloppes timbrées vierges
- 3 photos d'identité
- 1 chèque de 80 €

➔ Pendant que le candidat est en test, le jury étudie son dossier.

➔ Après les tests la candidat est reçu en entretien

➔ Le jury d'admission se réunit et prononce sa décision dans l'heure ou les heures qui suivent.

PRIORITÉ EST DONNÉE AUX BACHELIERS AVEC MENTION

*Pour tout autre renseignement appelez le **01 42 24 10 72***